

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisation de la substance/du : Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage
mélange**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info@soloplast.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Etiquetage supplémentaire

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

EUH208 Contient Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino] -. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio - accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange
contient
Résine

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
vinyltoluène	25013-15-4 246-562-2 01-2119622074-50	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	Non attribuée 911-490-9 01-2119979579-10	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation | : | Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|--|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique.
Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins. |
|------------|---|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. |
| Produits de combustion dangereux | : | Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---|---|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas fumer.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Porter un équipement de protection individuel.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 27.09.2019 Date de dernière parution: 05.09.2019
Date de la première version publiée: 05.09.2019

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants.
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
vinyltoluène	25013-15-4	VME	50 ppm 240 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,9 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 27.09.2019 Date de dernière parution: 05.09.2019
 Date de la première version publiée: 05.09.2019

	Consomma- teurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
--	--------------------	----------------------------------	------------------------------------	------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	Eau douce	0,048 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg
	Sédiment marin	0,12 mg/kg
	Sol	0,21 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc fluoré

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,4 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,4 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	27.09.2019	Date de la première version publiée: 05.09.2019

	Protection préventive de la peau Les gants en butyle ne conviennent pas. Éviter les gants en caoutchouc naturel.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	: Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Filtre de type	: Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)
Mesures de protection	: S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: pâte
Couleur	: blanc
Odeur	: aromatique
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: 168 °C Literature value vinyltoluene
Point d'éclair	: 53 °C Literature value vinyltoluene
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 6,1 % (v) Literature value vinyltoluene
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,9 % (v) Literature value vinyltoluene
Pression de vapeur	: 2 hPa (20 °C) Literature value vinyltoluene

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	27.09.2019	Date de la première version publiée: 05.09.2019

Densité	: env. 1,9 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: 575 °C Literature value vinyltoluene
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm ² /s (40 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Éviter les agents démarreurs qui forment des radicaux, les peroxydes et les métaux réactifs.
Une polymérisation peut se produire.
La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts
initiateurs de polymérisation

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

vinyltoluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 16,861 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 4.490 mg/kg

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 619 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Irritation de la peau

Composants:

vinyltoluène:

Evaluation : Irritant pour la peau.
Résultat : Irritation de la peau

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Résultat : Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Irritation modérée des yeux

Composants:

vinyltoluène:

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Résultat : Irritation modérée des yeux

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : positif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

Composants:

vinyltoluène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

vinyltoluène:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Vairon (pimephales promelas/ fathead minnow)): 5,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,563 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,498 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
---	--

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les micro-organismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

vinyltoluène:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,58

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,17 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets	: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 07 02 08, autres résidus de réaction et résidus de distillation

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 1866
ADR	: UN 1866
RID	: UN 1866
IMDG	: UN 1866
IATA	: UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: RÉSINE EN SOLUTION
ADR	: RÉSINE EN SOLUTION
RID	: RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	: RESIN SOLUTION
IATA	: Resin solution

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version
1.1 FR / FR

Date de révision:
27.09.2019

Date de dernière parution: 05.09.2019
Date de la première version publiée: 05.09.2019

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES
INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 25, 65
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4331
(Code de l'environnement R511-9)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

Composés organiques volatils	Directive 2004/42/CE Contenu en composés organiques volatils (COV): < 250 g/l Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.
------------------------------	---

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SOLOCAR - MASTIC POLYESTER REMPLISSAGE – SANS STYRÈNE

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	27.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle -Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.